

# CONCOURS

## 2 violons 2 du rang

Temps partiel

**Lundi 9 avril 2018 – 9h15**

9h00: tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage

☞ Clôture des inscriptions : 23 mars 2018

☞ Prise de fonction : date à convenir

☞ Déroulement du concours :

Auditorium du CRR d'Annecy

10 rue Jean-Jacques Rousseau – 74000 ANNECY

### RENSEIGNEMENTS :

Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala – Savoie Technolac –  
17 rue du Lac Saint André – BP 50268 - 73375 LE BOURGET DU LAC  
Tél : 04 79 71 67 15 - [regie.biblio@orchestrepayssavoie.com](mailto:regie.biblio@orchestrepayssavoie.com)

**FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS 2 VIOLONS 2 DU RANG**  
**du 9 avril 2018**

Nom .....

Prénoms .....

Date et lieu de naissance .....

Nationalité .....

Si vous êtes étranger, prière de préciser votre situation  
(Carte de séjour, de travail, etc.) : .....

Adresse .....

N° Sécurité Sociale : .....

Téléphone : Domicile : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Situation de famille ..... Nombre d'enfants : .....

Fonction actuelle .....

Références professionnelles . .....

Diplômes, Prix obtenus .....

Voulez-vous un pianiste accompagnateur le jour du concours ? OUI  NON

Choix du concerto pour la 1<sup>ère</sup> épreuve : .....

Choix du concerto pour la 2<sup>ème</sup> épreuve : .....

Comment avez-vous pris connaissance de l'annonce du concours ?

Conservatoires     Orchestre     relations     Presse (titre)     Site Internet (précisez)

Vous êtes-vous déjà présenté(e) aux concours de l'Orchestre des Pays de Savoie ? OUI  NON

**Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours et dont j'ai préalablement pris connaissance.**

Date

Signature

Fiche d'inscription à retourner accompagnée d'un CV pour le **23 mars 2018** au plus tard à :  
Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala. Savoie Technolac – 17 rue du Lac Saint André – BP 50268 –  
73375 LE BOURGET DU LAC

Photo d'identité récente  
**obligatoire**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT**  
**VIOLON 2 DU RANG**  
**Lundi 9 avril 2018 - 9h15** (9h00 : tirage au sort pour ordre de passage)  
Auditorium du CRR d'Annecy

**EPREUVES**

PREMIÈRE EPREUVE : derrière paravent

- ☞ **W.A. MOZART** : 1er mouvement avec cadence de l'un des concertos ci-dessous, au choix du candidat :
  - . En Ré Majeur K218
  - . En La Majeur K219
- ☞ **Traits d'orchestre \***

DEUXIÈME ÉPREUVE :

- ☞ 1<sup>er</sup> mouvement d'un concerto, avec cadence, au choix parmi :

<b>J. BRAHMS</b>	Concerto en ré op.77
<b>F. MENDELSSOHN</b>	Concerto en mi mineur op.64
<b>P.I. TCHAIKOVSKI</b>	Concerto en ré op. 35
<b>J. SIBELIUS</b>	Concerto en ré mineur op.47
- ☞ **J.S. BACH** Partita BWV 1006 pour violon seul : Loure
- ☞ **Traits d'orchestre \***

TROISIÈME EPREUVE :

- ☞ Epreuve de musique de chambre : **PROKOFIEV** Sonate opus 56 - 2<sup>ème</sup> mvt - Chiffre 5 à 9
- ☞ Entretien avec le jury

• **Traits d'orchestre : partie de second violon :**

- **MOZART** Symphonie n°39 K543 - 4<sup>ème</sup> mvt - Du début à mes.41
- **HAYDN** Symphonie n°89 - 1<sup>er</sup> mvt - Du début à mes.58
- **SCHÖNBERG** La nuit transfigurée - Mes.251 à mes.265
- **STRAUSS** Capriccio - Du début au chiffre 1
- **PROKOFIEV** Symphonie classique - Finale - du début à première sortie avant H

\* Partitions des traits d'orchestre et de l'épreuve d'orchestre communiquées au candidat dès réception de sa fiche d'inscription

---

**CHAQUE ÉPREUVE EST ÉLIMINATOIRE**

# R E G L E M E N T

---

## Conditions d'inscription

Peuvent concourir les candidats de toutes nationalités sous réserve des lois en vigueur. Toutefois, à valeur égale, priorité sera donnée aux candidats ressortissant de l'Union Européenne (avec obligation de résidence en France métropolitaine).

Les musiciens doivent poser leur candidature par lettre manuscrite accompagnée de la fiche de renseignements, d'une photo d'identité récente et d'un curriculum vitae. Une présélection sur dossier pourra être organisée ; le candidat non retenu sera informé par courrier.

**APRES RECEPTION DE LEUR DOSSIER DE CANDIDATURE LES CANDIDATS RETENUS RECEVRONT UNE CONVOCATION PRECISANT LE JOUR ET L'HORAIRE DU CONCOURS.**

Le candidat pourra bénéficier, s'il le désire, des services du pianiste accompagnateur du concours.

Les frais de séjour et de transport sont à la charge du candidat.

## Déroulement des épreuves

**TOUS LES CANDIDATS SONT CONVOQUES UN QUART D'HEURE AVANT CHAQUE SESSION POUR LE TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PASSAGE. Chaque épreuve est éliminatoire.**

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre des Pays de Savoie peut comprendre jusqu'à 15 membres. Il est présidé par le directeur musical avec voix prépondérante en cas de partage.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves). Il pourra décider de convoquer de droit au 2<sup>ème</sup> tour des candidats ayant déjà été engagés à l'OPS.

Pour la première épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

## Conditions d'engagement

L'Orchestre des Pays de Savoie est un orchestre permanent à temps partiel. Son activité comprend entre 8 et 10 séries de concerts par saison, d'une à deux semaines.

Les musiciens (cordes) sont engagés par contrat de travail à durée indéterminée, leur garantissant un minimum de 696 heures par an, soit 232 services par an.

Les musiciens doivent effectuer une période d'essai de 3 mois (prorogée d'une durée égale à celle des congés payés ou maladie cumulés) au terme de laquelle l'Administrateur Général est tenu d'informer le musicien intéressé de la décision prise par la Direction Artistique et de la lui notifier par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision peut être la titularisation ou la résiliation du contrat à la fin de la période d'essai, sans indemnité, ni préavis.

En cas d'admission à l'Orchestre des Pays de Savoie, le musicien devra jouer sur un instrument de qualité égale ou supérieure à celui présenté au concours, sauf à se conformer aux prescriptions du jury en ce domaine.

### Rémunération à la date du 4 décembre 2017 :

Violon 2, 3<sup>ème</sup> catégorie :

87,71 € brut par service de concert ou de répétition

43,86 € brut par raccord

29,24 € brut par heure

Indemnités : Repas : 18,40 €

Déplacements : 1 service par jour travaillé